

FICHE DE MISSION DE L'ANIMATION FILIERE

CONTEXTE	<p>Les réseaux d'épidémiosurveillance sont une composante de la Surveillance Biologique du Territoire - SBT (en sa qualité de dispositif de surveillance programmée non officielle). Dans le domaine végétal, ils ont vocation à recueillir des données sur les organismes nuisibles (majoritairement non réglementés) aux végétaux et ainsi contribuer à la veille sur la situation phytosanitaire. Ces réseaux doivent permettre d'obtenir une connaissance fine de l'état des lieux national et régional en santé des végétaux, notamment dans le but de publier des bilans d'informations phytosanitaires périodiques (Bulletins de Santé du Végétal / BSV). L'épidémiosurveillance des cultures conduisant aux BSV est réalisée dans le cadre du plan Ecophyto II (axe 1, action 5) et concoure à la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques les plus préoccupants pour la santé humaine et l'environnement.</p> <p>Dans l'optique de faire du BSV un outil plus directement opérationnel orienté vers l'aide à la décision, une restructuration du réseau a été engagée à partir de 2022. L'objectif est d'obtenir un bulletin plus axé sur l'agroécologie et la protection intégrée des cultures (PIC) mentionnant les méthodes de biocontrôle et les autres pratiques alternatives, lorsqu'elles sont disponibles. Il s'agit également d'inclure dans le bulletin des informations en lien avec la biodiversité (infrastructures agroécologiques, auxiliaires des cultures, insectes pollinisateurs, plantes envahissantes d'origine exotique, etc...) avec pour objectif d'élargir le champ des lecteurs et de favoriser les interconnexions avec d'autres réseaux de surveillance biologique du territoire. Cette démarche s'intègre dans un cadre plus large de type One Health qui considère également les risques liés au domaine végétal pour la santé humaine et animale. Il s'agit de sensibiliser tous les acteurs des filières végétales sur les organismes nuisibles émergents et/ou réglementés au sein de l'Union européenne, notamment en France. Il est question d'étendre les bonnes pratiques déjà mises en œuvre dans certaines régions, d'harmoniser, dans leur forme, les bulletins entre eux et d'améliorer encore la lisibilité du contenu.</p> <p>Au sein de ces réseaux, les « animateurs filières » apportent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • leur connaissance dans le suivi d'une filière végétale sur un territoire défini, • leur compétence pour l'animation du réseau des observateurs, l'élaboration et la rédaction des BSV.
ACTIVITES	<p>L'animateur filière consacre tout ou partie de son temps de travail à l'exercice des missions particulières confiées par la commission technique et validée par le CROPSAV dans un domaine d'activité (filière végétale).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animer un réseau d'observateurs et suivre les partenaires dans leur rôle d'observation ; <ul style="list-style-type: none"> ○ S'assurer d'un maillage de parcelles ou de critères permettant de disposer d'un ensemble représentatif des situations climatiques, agronomiques et phytosanitaires d'une région ○ S'assurer de la mise en œuvre du calendrier des observations tel que proposé dans le protocole harmonisé ○ Accompagner les observateurs sur les priorités d'observations à réaliser ○ Selon les filières, proposer des suivis spécifiques (laboratoires, suivis biologiques, tests Berlèse...) pour affiner l'analyse de risque ○ Solliciter de nouveaux observateurs et faire connaître la vie du réseau ○ Former les observateurs (observation des protocoles, reconnaissance et saisie dans les bases de données). ○ Capitaliser et gérer les besoins en petits matériels de son réseau • Assurer l'interface entre les observateurs et l'animateur inter-filières pour toute question relative au fonctionnement du réseau régional : <ul style="list-style-type: none"> ○ Recueillir les besoins en matériel pour les observateurs ○ Relayer les demandes de prélèvements et d'analyse d'échantillons ○ Participer aux réunions (comités techniques régionaux, ...) lorsque cela est pertinent • Être le chef de file de la rédaction du « bulletin de santé du végétal » dans son domaine de compétence et dans le respect des prescriptions nationales : <ul style="list-style-type: none"> ○ Rédiger le BSV (ou participer à la rédaction du BSV) en respectant les exigences du contrôle de second niveau précisées dans l'Instruction Technique 2022 (DGAL/SDSPV/2022-241) ; animer le comité de relecture du BSV ; à ce titre, il ne peut pas être rédacteur de bulletins techniques de préconisations ○ Accéder et traiter les données météorologiques mises à disposition ○ Evaluer le risque phytosanitaire à partir du traitement collégial des données et des informations produites par les modèles épidémiologiques entre autres

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Diffuser des notes nationales dont les notes nationales biodiversité transmises par le MNHN ainsi que des messages réglementaires dans les BSV au moment opportun transmis par les DRAAF / SRAL ○ Rédiger un BSV bilan en respectant l’Instruction Technique 2019 (DGAL/SDQSPV/2019-876) <ul style="list-style-type: none"> • Veiller au respect de l’application des protocoles nationaux d’observation et des principes de la charte d’observation biologique. • Veiller à la saisie des observations par les observateurs, en provenance de bases interopérables et de Vigicultures 2.0. • Valider les données saisies dans les bases interopérables et dans Vigicultures 2.0. • Participer aux réunions nationales des animateurs filières et aux formations éventuelles. • Rassembler les informations permettant de réaliser une synthèse annuelle de l’action menée pour l’animateur inter-filières (nombre de parcelle observées, cartographie, maillage ...). • Transmettre les demandes de prélèvements ENI Résistance au réseau des observateurs de sa filière.
<p style="text-align: center;">Savoir-</p> <p>faire</p> <p>Rigueur et méthode ; Autonomie dans le travail ; Aptitude au travail en équipe ; et à l’animation Capacité à rendre compte ; Aptitude au dialogue et à la négociation ; Pédagogie ; Capacité de synthèse et aptitude rédactionnelle. Maîtrise des outils de communication et des bases de données d’épidémiologie et de surveillance.</p>	<p style="text-align: center;">Connaissances</p> <p>Connaissance de la filière et des problèmes sanitaires dans la filière qu’il anime ; Compétences en matière de diagnostic, de la biologie et de l’épidémiologie des bio-agresseurs de la filière concernée ; Bonne connaissance des protocoles d’observations et de l’observation Maîtrise des modalités de surveillance biologique du territoire ; Maîtrise des réglementations spécifiques ; Maîtrise des techniques d’analyse de risque Connaissance des méthodes de protection des cultures notamment alternatives</p>